

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 20 JUIN 2024 Délibération n° 15_20-06-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 14/06/2024 Lieu de la séance : Lavau-sur-Loire Date de la séance : 20/06/2024
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, J.P BLANC, R. NICOLEAU, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 25 Procurations : 10 Absent : 1 Nombre de votants : 35
Absents excusés ayant donné procuration à : V. BARILLAU pouvoir à J.L. THAUVIN R. GUYON pouvoir à M. GALLERAND M. GUILLARD pouvoir à N. FLAURAUD S. MAURE pouvoir à S. HALLIEN-LANIO P. BRIAND pouvoir à M. LEJEUNE D. HARIOT pouvoir à S. PASCO Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE J. LERAY pouvoir à J. TATARD P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : C. SACHOT Rapporteur : R. NICOLEAU
Absents excusés : A. JOGUET	

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2024 AMICALE DU PERSONNEL ESTUAIRE ET SILLON

En 2020, une association du personnel d'Estuaire et Sillon, les Amis Décalés, a été créée. Cette amicale a pris la forme d'une association type « loi 1901 ».

Le but qu'elle s'est donné est de regrouper l'ensemble du personnel (salariés et retraités) en vue de développer des relations amicales et des activités sociales et de bienfaisance, de coopération et de loisirs.

Lors de son assemblée du 22 février 2024, l'Amicale a présenté le bilan de l'exercice 2023 et voté son budget prévisionnel 2024. Le financement est constitué des cotisations des adhérents, des recettes liées aux activités développées et d'une subvention sollicitée auprès d'Estuaire et Sillon.

Afin de poursuivre son activité, en faveur des adhérents, il est proposé de verser une subvention de 5 000 €.

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- DE VERSER en 2024 une subvention de 5 000 € à l'Amicale du personnel d'Estuaire et Sillon,
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2024,
- D'AUTORISER le Président à émettre le mandat correspondant.

Fait le 21 juin 2024

Claudine SACHOT
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 25 JUIN 2024
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 25 JUIN 2024
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU